

# ..... SÉCURITE ET HANDICAP

Personnes handicapées en centres de vacances non spécialisés

Fiche DSASS

**Beaucoup de personnes handicapées n'ont pas ou peu de repères dans l'espace et/ou le sens du danger.**

**Anticiper les dispositifs d'évacuation d'urgence du centre de vacances et prévoir une mise en situation.**

- Il faut désigner les personnes (et leur remplaçants les jours de congés) qui auront en charge l'évacuation en cas d'alarme de chaque personne handicapée,
- Afin de faciliter l'évacuation d'urgence, les personnes à mobilité réduite, en particulier en fauteuil roulant, seront préférentiellement logées au rez-de-chaussée. En cas d'impossibilité d'accès à des rampes deux porteurs seront désignés à l'avance pour les évacuer,
- Il faudra avoir prévu l'évacuation des autres personnes déficientes visuelles et intellectuelles en les logeant si possible à proximité d'issues de secours.

**ATTENTION ne pas regrouper pour autant dans la même chambre les enfants handicapés.**

- Les malentendants ou non-entendants devront être prévenus par une alarme visuelle. Y penser particulièrement la nuit quand les prothèses auditives sont débranchées.

**Pour tout risque d'égarement et d'identification :**

- **Photo récente** à avoir, sinon photographier le bénéficiaire à son arrivée,
- Pour certains bénéficiaires, penser à mettre dans leur poche le numéro de téléphone et l'adresse du centre,
- **Si un bénéficiaire s'est égaré, au-delà de 15 minutes,**
  - Alerte la gendarmerie et le Territoire si possible avec description de la personne, photo, vêtements...
  - Le responsable du centre de vacances doit être prévenu immédiatement,
  - Permettre à un maximum d'adultes présents dans le centre d'entreprendre des recherches (la sécurité des autres bénéficiaires doit être assurée).

**Les enfants épileptiques peuvent participer aux baignades uniquement si une personne nommément désignée reste en permanence à proximité de l'enfant. Elle est chargée de sa surveillance exclusive pendant toute la durée du bain.**

- Les enfants épileptiques qui participent aux activités à risque de chute (escalade, grimper aux arbres...) doivent être équipés d'un harnais de sécurité.

**À la douche :**

- Penser à régler la température de l'eau pour les déficients intellectuels et les personnes handicapées ayant des troubles de la sensibilité,
- Les tapis antidérapants permettront d'éviter le risque de chute.

**Attention : toute personne prenant des médicaments** peut présenter des risques de photosensibilisation. Elle devra éviter toute exposition solaire durant la période du traitement et porter des vêtements couvrant une large partie du corps et utiliser une crème écran total (minimum Indice de protection 50) pour les parties découvertes.

**Pour les personnes présentant un déficit moteur en fauteuil :**

- Elles doivent être sécurisées quand elles sont assises dans leur fauteuil roulant, car elles risquent de glisser,
- Il faut examiner la peau aux points de contact et de frottement, masser et changer les points d'appui car elles peuvent présenter des escarres,
- Elles doivent manger régulièrement des légumes et des fruits, boire abondamment pour éviter une constipation fréquente chez les personnes en fauteuil,
- Sécher très soigneusement la peau et toutes les régions de plis ; vérifier dans l'habillement que rien ne peut les blesser (plis, boutons...),
- Pour manger et boire en toute sécurité et éviter les fausses-routes, la personne handicapée :
  - Doit être assise bien droite, la tête dans le prolongement du tronc, le menton légèrement baissé,
  - La position allongée est à proscrire,
  - Prévenez-la lorsqu'elle mange pour la première fois un nouvel aliment afin de limiter tout effet de surprise,
  - Lorsque la personne boit, si elle a tendance à rejeter la tête en arrière, une main posée sur la nuque permet de rétablir la position correcte et d'éviter les fausses-routes,
- Pour la baignade, elles doivent être munies de ceinture de sécurité et de bracelets flottants afin d'assurer leur sécurité et d'augmenter leur autonomie.

**Pour les déficients visuels**, il est important de les accompagner dès leur arrivée, de les guider en leur donnant les informations nécessaires à la prise de leurs propres repères.

**Pour les déficients intellectuels :**

- Les consignes de sécurité doivent leur être énoncées simplement, à la forme affirmative, une information à la fois,
- Il faut en vérifier la compréhension en faisant reformuler de façon orale ou gestuelle. Ne pas se contenter de réponse par « oui » ou par « non »,
- Se rappeler aussi que le déficient intellectuel peut :
  - Ne pas avoir de repères dans le temps et l'espace,
  - N'a pas ou peu la notion du danger,
  - A besoin de limites précises qu'il ne peut, lui-même, poser.

**Pour les déficients auditifs**, il faut se rappeler que le signal sonore du danger n'a aucune efficacité !

- En cas d'implant cochléaire, il faut éviter toutes les activités qui pourraient occasionner un choc ou un traumatisme crânien : sport collectif, sport de combat, plongée sous-marine, etc.